

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 février 2023

Stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable.

Numéro E-2022-1282

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg souhaitent promouvoir un numérique soucieux de son impact environnemental, social et démocratique.

Le numérique occupe une place incontournable dans la vie quotidienne des usager·ères et des agent·es, ainsi que dans le fonctionnement des services publics. Cependant, sa réputation d'appartenir à la sphère de l'immatériel nous prive de prendre conscience de ses effets bien réels sur l'environnement, la société et la vie démocratique. Ces effets sont pourtant considérables et il est indispensable d'agir de façon coordonnée pour les réduire autant que possible lorsqu'ils sont néfastes et se saisir des opportunités vertueuses qu'offrent certaines innovations.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, par leurs actions depuis plus de deux ans, ont anticipé le cadre posé par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (dite "loi REEN"). Cette dernière prévoit l'obligation pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitant·es d'élaborer une stratégie numérique responsable. Cette stratégie, qui doit être mise en place au plus tard en 2025, doit comprendre les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre.

La stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable se décline ainsi en réponse à trois enjeux majeurs : les sobriétés numériques, les solidarités numériques et les libertés numériques. Cette stratégie s'articule avec les autres politiques thématiques des collectivités, en particulier le Pacte pour une Economie Locale Durable et le Plan climat-air-énergie. Par ailleurs, la dynamique impulsée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable est une opportunité de fédérer partenaires institutionnels, société civile et acteurs économiques au service de notre territoire.

Les deux collectivités portent une démarche commune qui s'est d'abord matérialisée par la signature de la charte de l'Institut du Numérique Responsable lors de la première édition

de la Semaine Européenne du Numérique Responsable en juin 2021 et par l'engagement dans un processus de labellisation. Cette démarche a commencé à porter ses fruits et a été reconnue par l'obtention de l'arobase verte de Villes Internet en février 2022.

La présente délibération définit les orientations partagées, ainsi que les engagements qui en découlent. Les actions mentionnées n'ont pas un caractère exhaustif, mais illustrent la diversité des dimensions du « Numérique responsable » tel qu'envisagé sur notre territoire.

I. Les sobriétés numériques

Afin d'accélérer l'évolution des services numériques pour réduire leur impact environnemental et soutenir les transitions écologiques, la collectivité prend les engagements suivants :

- **Systématiser une approche responsable du matériel tout au long de son cycle de vie :**
 - La collectivité, à l'appui du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), a intégré dans ses marchés d'acquisition d'équipements informatiques et téléphoniques des clauses environnementales et sociales afin d'avoir un impact bénéfique sur les conditions de fabrication des matériels.
 - Pendant la période d'exploitation des matériels, la collectivité s'engage à prolonger autant que possible leur durée de vie et à privilégier la réparation des équipements à leur remplacement. Le réemploi du matériel et le recyclage des terminaux non fonctionnels sont systématiques et sont confiés à des associations du territoire.
 - Dans le prolongement de sa relation partenariale avec les acteurs du territoire, l'Eurométropole travaille à la structuration et au développement de la filière locale de réemploi des équipements informatiques et téléphoniques, ainsi que de recyclage des déchets électroniques.

- **Systématiser une approche responsable des applications informatiques tout au long de leur cycle de vie :**
 - Pour compléter son action sur le matériel, la collectivité est vigilante quant à son utilisation d'applications et logiciels. Lors de l'achat de logiciels et d'applications métiers, la collectivité évalue précisément les besoins et fait le choix de logiciels adaptés à ces besoins. Dans le cadre des marchés, les logiciels sont évalués à l'aune de critères tels que l'espace de stockage nécessaire et l'adéquation des fonctionnalités aux besoins.
 - De manière complémentaire, la collectivité veille à prolonger la durée de vie des logiciels en assurant leur mise à jour régulière et en luttant contre l'obsolescence logicielle. Elle intègre dès l'achat une durée de support technique cohérente avec la durée d'usage ou tient compte de la compatibilité des formats pour éviter des migrations contraintes vers une version plus récente du logiciel. En fin de vie des logiciels, la collectivité s'assure de leur désinstallation et de la suppression des accès des utilisateur·rices.
 - De plus, l'éco-conception web et logicielle sera privilégiée. En particulier, la collectivité limitera le développement de nouveaux sites internet et s'efforcera

de faire converger les sites existants, tout en maintenant une offre de services numériques de qualité. Elle limitera l'utilisation de photos et vidéos et optimisera les temps de chargement et de traitement de ses sites, à l'instar du site pilote <https://numerique-responsable.strasbourg.eu>.

- **Encourager l'usage du numérique au service de la transition écologique du territoire :**

- Le numérique sera mis au service de la transition écologique du territoire, comme outil de suivi et de mesure d'impact (utilisation des données).
- La collectivité expérimente la mise en œuvre d'outils de pilotage connectés pour vérifier s'ils permettent de réduire de façon significative la consommation énergétique, tout en préservant le confort et la qualité de service aux usager·ères.
- L'internet des objets sera mis au service d'une meilleure utilisation des ressources (ex. éclairage public, chauffage, consommation d'eau et d'électricité) et des processus (ex. gestion des déchets) tout en veillant, d'une part à l'impératif de sécurité informatique et, d'autre part, à l'équilibre entre l'impact négatif lié à la fabrication d'objets connectés et les impacts positifs attendus par les solutions apportées.

- **Développer des pratiques plus vertueuses :**

- La collectivité mobilisera ses services en les informant et en les invitant à faire évoluer leurs habitudes en matière :
 - o d'équipements, en limitant leur nombre et en évitant les cumuls,
 - o d'impression de documents et en particulier les impressions couleurs,
 - o de stockage de données, que ce soit pour la messagerie, les répertoires ou les sites collaboratifs,
 - o d'usages, en limitant par exemple le chargement ou la lecture de vidéos, en mettant en favori les sites les plus utilisés.
- Il est proposé d'intégrer dans les appels à projets de la collectivité (ex. TANGO&SCAN, BEECOME, SEVE), des critères portant sur une utilisation du Numérique responsable.
- Le dialogue sera renforcé avec l'Université, les Ecoles, les organismes de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour intégrer la composante du Numérique responsable dans leurs offres pédagogiques.
- La collectivité poursuivra également des campagnes de sensibilisation et d'éducation au numérique auprès des usager·ères (dont les publics scolaires), des agent·es et des entreprises, lors de l'événement annuel "la Semaine Européenne du Numérique Responsable".

- **Favoriser un hébergement de données plus vertueux :**

- Les critères environnementaux (cf. normes ISO 1400 et ISO 5000) sont intégrés dans le projet de refonte des salles serveurs de la collectivité, et des outils de mesure de l'énergie des équipements de ces salles seront également mis en place et suivis dans le cadre du bilan annuel de l'impact environnemental du numérique.
- Dans le cadre de la sécurisation de leur datacenter principal, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent dans de nouvelles infrastructures optimisées.

- L'intégration des Datacenters (centres informatiques) dans l'urbanisme eurométropolitain fera partie de la procédure conduisant à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de manière à mieux intégrer ces équipements au territoire, qu'il s'agissent de petites unités ou de grands équipements.

II. Solidarités numériques

Pour promouvoir un numérique accessible, solidaire, adapté aux usager·ères, la collectivité s'engage à :

- Améliorer l'accès aux services numériques pour toutes et tous :

- Afin de garantir un accompagnement à chaque usager·ère qui en aurait besoin, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont initié et animent un réseau local des acteurs de l'inclusion numérique, qui rassemble les services concernés de la collectivité, les partenaires institutionnels et le tissu associatif. Cette démarche a d'ores et déjà permis d'établir un diagnostic du territoire et de construire un programme d'actions.

Parmi les actions socles figurent :

- la cartographie des lieux de médiation numérique disponible en open data qui permet aux professionnel·les d'orienter le public en fonction de ses besoins (accès à du matériel, accompagnement, formation...),
- la cartographie du risque de fragilité numérique qui a vocation à identifier les zones géographiques nécessitant une attention particulière et de s'assurer de l'adéquation de l'offre de médiation numérique aux besoins pressentis,
- un guide de l'accompagnement numérique qui définit les valeurs du réseau et rappelle les bonnes pratiques en matière de médiation,
- un espace de travail collaboratif en ligne pour tous les acteurs du réseau qui rassemble toutes les ressources disponibles,
- un logo de reconnaissance des acteurs du réseau : « Démarches en ligne ? Ici on vous aide ».
- La collectivité travaille en partenariat avec les structures de médiation numérique accueillant les Conseiller·ères numériques France Services afin de proposer des permanences d'assistance numérique régulières.
- Conformément au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA, anciennement référentiel général d'accessibilité pour les administrations), la collectivité procédera à l'audit de ses principaux sites web et mettra en œuvre toutes actions utiles.
- Au-delà de ce cadre réglementaire, la collectivité fera appel à des associations impliquées dans l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap pour évaluer ses sites et applications et coconstruire des dispositifs d'accessibilité opérationnels.
- **Développer l'éducation populaire au numérique responsable**
 - La collectivité accompagne la mise en œuvre d'actions d'éducation populaire au numérique pour tout type de public et en veillant à la diversité des formats proposés. Elle le fait notamment au Shadok qui propose une programmation

d'animations gratuites portées par les acteurs locaux de l'éducation populaire et du numérique et une offre de formation pour les professionnel·les de la médiation numérique.

- La collectivité encouragera partout sur son territoire des initiatives invitant à comprendre et à se réappropriier les usages numériques, à développer un esprit critique sur le sujet ; elle encouragera la réflexion sur les usages des technologies, les questions de cyber-sécurité, de protection des données personnelles, de sobriété numérique, de démocratie en ligne, ou encore de genre dans la conception des outils numériques.

- **Favoriser l'égalité femme-homme dans le numérique**
 - L'Eurométropole favorisera le développement d'initiatives destinées aux femmes, comme les actions de formation à l'informatique ou au code portées par des associations du territoire.
 - Afin d'accroître le nombre de femmes dans les métiers du numérique, plusieurs événements de découverte et des témoignages continueront à être organisés à l'occasion de la Semaine Européenne du Numérique Responsable et du festival Bizz&Buzz notamment.

- **Favoriser l'inclusion des publics grâce au numérique**
 - La collectivité met en place le programme "coup de pouce numérique" (en partenariat avec la CCI Alsace Eurométropole, la Chambre de Métiers d'Alsace et la Cybergrange) qui propose aux Très Petites Entreprises (TPE) situées en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) un parcours complet d'accompagnement leur permettant d'acquérir les compétences numériques indispensables à la vie de leur entreprise.
 - la collectivité s'appuiera sur le projet Territoires de Santé de Demain (TSD), pour développer un programme d'accompagnement des personnes aux usages du numérique en santé. Cette démarche s'appuie notamment sur l'écosystème des acteurs médicaux, médico-sociaux et de la médiation numérique, en tant que relais d'information.

- **Faciliter la vie quotidienne grâce à des services utiles, utilisables et utilisés**
 - La collectivité fera évoluer le compte MonStrasbourg vers un compte de territoire proposé à tous ses partenaires (transport, tourisme, culture...) en cohérence avec les dispositifs nationaux comme France Connect. Ce compte sera également utilisable via une carte multiservices physique ou un téléphone mobile pour accéder aux 150 démarches en ligne déjà disponibles à ce jour. Cet accès permettra à chaque usager·ère de suivre l'avancée de ses démarches administratives, l'échéance de ses prêts en médiathèque ou de son titre de stationnement résidant, sans aucune ressaisie.
 - L'approche « dites-le nous une fois » continuera d'être privilégiée pour anticiper les besoins des usager·ères, faciliter leurs démarches et réduire le non-recours aux droits.
 - La collectivité proposera aux agent·es de la collectivité un diagnostic de leur propre maîtrise des outils et services numériques et un accompagnement pour acquérir un socle de compétences minimum.

- L'ensemble des agent-es bénéficiera d'un portail web et d'une application mobile qui leur faciliteront l'accès à leur environnement de travail. Un système de notifications pourra y être paramétré pour améliorer les activités liées à une dématérialisation efficace tant au sein même de l'administration qu'à destination des usager·ères.

III. Libertés numériques

La préservation des libertés fondamentales passe par un numérique sûr et soucieux de son impact sur la vie démocratique, mais aussi sur la qualité et l'utilisation de ses données. C'est notamment à cette condition que peuvent être développées la participation et la coopération en ligne.

Pour impulser et déployer ce numérique, la collectivité s'engage à :

- **Privilégier et favoriser l'utilisation de logiciels libres**

- La collectivité s'engage à privilégier l'utilisation de logiciels libres dans le cadre de l'achat ou du renouvellement de solutions. C'est pour la collectivité un gage d'indépendance vis-à-vis des éditeurs de logiciels et donc d'une plus grande autonomie dans la maîtrise, l'amélioration et l'évolution de son système d'information.
- Dans le cadre du volet « transformation numérique des collectivités territoriales » du Plan de Relance (France Relance), l'Eurométropole veut mettre des outils libres au service de la dématérialisation. Le projet consiste à faciliter l'accès à la dématérialisation de bout en bout, au sein même des services de la collectivité, au travers d'outils libres socles (parapheur, gestion électronique des documents, archivage numérique et interopérabilité) et de leur documentation de mise en œuvre et d'utilisation à des fins de réutilisation par d'autres collectivités. Ce projet est réalisé avec un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

- **Développer une approche fondée sur l'écologie de la donnée**

- L'écologie de la donnée est une approche consistant à faire prévaloir une collecte de données plus qualitative que quantitative, via des systèmes permettant toujours une traçabilité, une auditabilité et une réutilisation des traitements de données. En luttant contre des collectes de données massives sans délimitation de leur utilité actuelle et à venir, la Collectivité est garante d'une éthique de la donnée.
- Ces données seront systématiquement mises à disposition en open data sur le portail data.strasbourg.eu afin de favoriser leur réutilisation par le plus grand nombre.
- La collectivité adopte les principes de l'écologie de la donnée, ce qui va dans le sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en matière de protection des données à caractère personnel, ainsi que de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique concernant l'obligation de publication des données pour les collectivités de plus de 3 500 habitant·es et 50 agent·es.
- La Ville et l'Eurométropole mettent déjà les données au service de la transition écologique avec le développement d'indicateurs de pilotage. Ainsi, le calcul

de l'indice de canopée et le suivi du potentiel de surélévation des bâtiments contribuent au développement d'un environnement urbain soucieux de son impact.

- **Renforcer la confiance dans les services numériques de la collectivité et assurer la cyber-sécurité**

- La collectivité œuvre au quotidien pour garantir la sécurité de ses systèmes d'information selon les derniers standards.
- Elle mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès de ses agent-es (formations, tests de leur vigilance) et des citoyen-nes en matière de cyber-sécurité, mais aussi de protection des données personnelles grâce au renforcement de la Délégation à la protection des données de la collectivité en 2021.
- Elle structure sa politique de sécurité des systèmes d'information et se dote d'un processus d'homologation de sécurité pour la mise en ligne de téléservices.

- **Améliorer la participation citoyenne**

- La plateforme de participation citoyenne en ligne participer.strasbourg.eu contribue à donner de l'ampleur aux dispositifs de participation citoyenne (ex. concertation, co-construction, jurys citoyens) et, grâce au canal numérique, à toucher d'autres publics. Sa conception et son évolution intègrent les citoyen-nes sous forme d'échantillon représentatif, dont les besoins et retours d'expérience sont alors pris en compte. La plateforme compte aujourd'hui plus de 14 000 abonné-es.
- Ce canal complémentaire de participation est également un vecteur de production de données qui seront mieux analysées et traitées pour contribuer ainsi à la prise de décision collective.

- **Faire du numérique un facteur de coopération avec les communes du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

- La collectivité proposera aux communes qui le souhaitent un catalogue de services numériques sur internet, qui se traduira par la mutualisation des infrastructures et l'accompagnement à l'évolution de leur système d'information.
- Outre l'optimisation des coûts de fonctionnement, cette option permettra aux communes de bénéficier de l'expertise des services de l'Eurométropole de Strasbourg mais aussi de mutualiser leurs propres ressources et expertises, tout en conservant leur système d'information.
- La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg souhaitent également permettre à chaque usager-ère d'accéder au très haut débit fixe. Elles poursuivront en ce sens le travail engagé avec les opérateurs de télécommunications en faveur du déploiement généralisé de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) pour les habitant-es, mais également au profit de tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, administrations...). Un rapport sur le déploiement de la fibre sur le territoire sera réalisé fin 2023, fin de la période d'engagement des opérateurs à assurer la couverture, et publié.

- **Faire du numérique un vecteur de structuration de l'innovation sur le territoire de la collectivité**

- Le Pacte pour une économie locale durable a fait ressortir le souhait des acteurs économiques de faire du numérique et de la donnée des accélérateurs des

- transitions écologique et sociale. L'Eurométropole de Strasbourg poursuivra sa démarche de partenaire de confiance afin de les accompagner dans cette voie à travers ses actions en favorisant l'innovation et les coopérations sur son territoire.
- L'Eurométropole de Strasbourg poursuivra ses actions en faveur de l'innovation, du développement de la filière numérique et plus largement de la transformation numérique des entreprises du territoire. L'animation de filières est un vecteur du développement et de la structuration de l'écosystème favorable à l'émergence de jeunes entreprises innovantes à même de proposer des solutions d'accompagnement, voire d'accélération des transitions du territoire.
 - L'animation de la communauté de la Ruche Digitale contribue ainsi à une meilleure connaissance des acteurs locaux et au développement de nouvelles coopérations, source de nombreuses créations d'emplois.
 - À travers le financement d'incubateurs, de pépinières et de pôles de compétitivités sur son territoire, l'Eurométropole de Strasbourg oriente et influence sur les projets structurants en matière d'infrastructures et de nouveaux usages. Les dispositifs tels que Beecome ou Start RSE renforcent l'intégration de la dimension numérique responsable dans les projets des entreprises.
 - La signature du manifeste Planet Tech'Care des collectivités aux côtés de la CCI Alsace Eurométropole et de l'Université de Strasbourg marque leur engagement collectif en faveur du numérique responsable comme vecteur d'innovation.

IV. Modalités de suivi de la stratégie

La gouvernance associée à cette stratégie en faveur d'un Numérique Responsable fera l'objet d'un pilotage commun entre Ville et Eurométropole de Strasbourg. Elle fera également participer les communes du territoire, avec qui la collaboration sur le volet numérique sera soutenue par le partage des orientations ici présentées. Enfin, les engagements pris par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg feront l'objet d'un suivi annuel, conformément à la loi REEN, et d'une restitution lors de la Semaine Européenne du Numérique Responsable, événement collaboratif à l'échelle du territoire qui s'inscrit dans une démarche partenariale de mise en œuvre de cette stratégie.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

*les orientations de la stratégie en faveur d'un numérique responsable telles que définies
dans le présent document et les modalités de suivi proposées,*

autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de cette stratégie.

**Adopté le 3 février 2023
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 10 février 2023**

(Accusé de réception N°067-246700488-20230203-152005-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 10 février 2023**

Point 7 à l'ordre du jour : Stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 85 voix + 1

+ 1 voix : Mme Hülliya TURAN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable.

Pour

85

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HAMARD Marie-Françoise, HEIM Valérie, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, LOUBARDI Hamid, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, OEHLER Serge, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0